

Conditions de location / Règlement:

- ◆ L'âge minimum recommandé pour la descente en trottinettes géantes est de 10 ans, cependant de 14 ans pour les enfants non accompagnés par un adulte.
- ◆ Les enfants de moins de 14 ans qui ne sont pas accompagnés d'un adulte ne peuvent recevoir une trottinette géante qu'avec le consentement écrit d'un parent ou d'un représentant légal.
- ◆ Il faut s'attendre à un trafic bidirectionnel sur l'ensemble du trajet. Il peut aussi y avoir du bétail sur la route.
- ◆ La trottinette géante ne peut être utilisée que sur l'itinéraire indiqué. C'est la route de montagne Riggisalp-Mittlerer Stalden-Schwarzsee.
- ◆ Le style de conduite et la vitesse doivent être adaptés au terrain, aux capacités individuelles et aux autres usagers de la route.
- ◆ Les règles de la circulation usuelles sont en vigueur. Le véhicule doit rouler sur la droite du chemin. Les piétons sont respectés et sont prioritaires (freinage à la moitié de la distance visuelle en tout temps).
- ◆ Le port du casque et des protections est obligatoire (location comprise dans le prix).
- ◆ En tant qu'élément du réseau routier général, le chemin utilisé pour la descente en trottinette géante n'est ni spécialement sécurisé ni surveillé.
- ◆ Après la descente, la trottinette géante doit être ramenée immédiatement à la station de la vallée. Au plus tard 1 heure après le début.

Date:

Conditions du contract:

- ◆ Le/la locataire est responsable d'effectuer un test de conduite et de freinage avant le départ et de s'assurer qu'il/elle a reçu une trottinette géante correctement entretenue.
- ◆ Le/la locataire veille à ce que les accompagnants (mineurs) et tous les membres du groupe soient également informés des règles en vigueur.
- ◆ Les coûts de tout dommage causé par une mauvaise utilisation de l'équipement seront à la charge du locataire et à régler sur place.
- ◆ L'utilisation se fait à vos propres risques.

Conditions générales:

- ◆ Le loueur décline toute responsabilité découlant de l'utilisation de la trottinette géante ou en relation avec cette utilisation.
- ◆ Le locataire est responsable de la perte ou du vol des objets loués et de tout dommage résultant d'une négligence ou d'une mauvaise utilisation.
- ◆ L'assurance accident incombe au locataire.
- ◆ La personne soussignée assume l'entière responsabilité pour elle-même et son groupe.
- ◆ Si nécessaire, un collaborateur est disponible à la station de montagne pour des explications.

Signature du/de la locataire:
